

Le label de la FFRS



**LABELLISATION  
DES CLUBS  
DE LA F.F.R.S.**



En 2007, le Conseil d'Administration de la F.F.R.S. avait souhaité revoir les critères de labellisation afin d'ajuster ces derniers à la demande actuelle des pratiquants. Suite à cette première refonte, certains ajustements ont été nécessaires afin de garantir à tous les clubs exemplaires de notre fédération la possibilité d'être labellisés.

**La mise en valeur des clubs de la Fédération Française de Roller Skating.**

Depuis de nombreuses années, nos clubs animent des écoles de patinage performantes. Aujourd'hui, beaucoup de pratiquants recherchent cette compétence pour apprendre à patiner sans réellement savoir où s'adresser. Le label, tel qu'il était jusqu'à présent, ne prenait pas en compte des éléments importants comme les animations dans le club ou encore le côté compétitif et l'organisation des championnats. Nous ajoutons à cela la reconnaissance du travail fait auprès des pratiquants par les clubs de randonnée.

Il a donc été décidé de compléter le dispositif existant en construisant différemment le label : 6 critères (au lieu de 4) dont 3 obligatoires (nombre de licenciés, encadrement et animation). La nouvelle grille est avec un système de points. **La labellisation est attribuée si le club remplit les 3 critères obligatoires et atteint au moins 70 points.**

**Depuis 2008, nous avons ajusté quelques critères afin de rendre plus accessible le label à nos clubs les plus performants.**



**Un partenariat entre la FFRS et ses clubs.**

La fédération souhaite être un partenaire des clubs s'engageant dans cette démarche de qualité. Pour ce faire la F.F.R.S offrira :

**Un chaînage du site de votre club avec le site Internet de la F.F.R.S**

**La mise à disposition d'outils pour que le club affiche son label (drapeau club labellisé, panneau, utilisation du logo).**

**Une dotation en matériel sous forme de bons d'achat**

- 1 ère année de labellisation : 200€ (minimum 70 points)
- Années suivantes :
  - 200€ (si minimum 80 points)
  - 400€ (si minimum 90 points)

## le développement d'une politique sportive commune à tous les clubs

---

Calendrier prévisionnel d'attribution du label :

**Juillet 2008 Envoi des dossiers aux clubs répondant au 1er critère (avoir minimum 70 licenciés)**

**Avant le 15 octobre 2008 Retour des dossiers au siège de la FFRS**

**20 novembre 2008 Visa des présidents de ligue**

**AG mars 2009 Attribution du label**

---

La nouvelle labellisation repose sur 6 critères d'évaluation dont 3 obligatoires:  
Chaque critère donne un nombre de points. Le label est attribué à partir de 70 points.

### Critères obligatoires :

---

#### 1) Nombre de licenciés en 2008 (Minimum 10 points / Maximum 20 points)

Minimum de 70 licenciés dont 25 de moins de 13 ans.

Ce critère reflète la santé du club en nombre de licenciés en garantissant l'avenir et l'éducation.

Barème :

Plus de 251 licenciés 20 points  
De 201 à 250 licenciés 18 points  
De 151 à 200 licenciés 16 points  
De 101 à 150 licenciés 14 points  
De 70 à 100 licenciés 10 points

---

#### 2) La qualification de l'encadrement (Min 10pts / Max 20pts)

La qualification de l'encadrement du club permet la pérennisation de la structure d'initiation et d'entraînement. La présence d'un cadre qualifié est un critère de stabilité, de sécurité et de qualité dans les prestations fournies par le club. C'est un axe fort de développement du club aux côtés des dirigeants bénévoles. Nous devons, dès aujourd'hui, tenir compte de la modification des diplômes en cours de préparation.

Le cumul de points est possible (par exemple 3 BIF + 2 BEF = 14pts).

Les diplômés d'Etat doivent effectuer des heures d'encadrement dans le club alors que les **BIF et BEF doivent être licenciés dans ce dernier.**

Barème :

Niveau II BEES2, Diplôme d'Etat Supérieur JEPS 15 points  
Niveau III Diplôme d'Etat JEPS 12 points  
Niveau IV BEES1, Brevet Professionnel JEPS 10 points  
BEF 6 points  
BIF 3 points

---

#### 3) L'animation du club et les jeunes (Min 10pts / Max 20pts)

C'est la mise en place d'une animation de type : Journée Tous en Roller, test ERF, école de skate, Rink à 3, Kid's Roller ou Challenge artistique. Vous devez préciser la date de cette animation et joindre les justificatifs (article de presse, affiche, flyers...).

**ATTENTION : La FFRS a mis en place en 2007 les Journées Tous en Roller, cet axe de développement doit passer par les clubs labellisés. A partir 2009, la mise en place d'une Journée Tous en Roller sera un critère obligatoire pour obtenir la labellisation.**

Barème :

2 sessions 20 points  
1 session 10 points

---

### Critères facultatifs :

---

#### 4) Résultats sportifs / Randonnées régulières (Max 15 points / cumul possible)

C'est la prise en compte des résultats sportifs, la reconnaissance de l'offre de compétition aux adhérents et de l'investissement des dirigeants et des entraîneurs. Ce critère est valable pour les disciplines individuelles ou collectives. Pour les disciplines individuelles, vous devez joindre en annexe à votre dossier, la liste de vos compétiteurs et la compétition retenue.

Pour la randonnée, il a été décidé en 2008 de prendre en compte dans ce critère les organisations régulières et reconnues. Joindre les justificatifs permettant de valider ce critère comme par exemple les comptes rendus, demandes d'autorisations, arrêté préfectoral...

Barème :

1 équipe en N1 10 points  
1 point par athlète en finale de Chpt. de France (max 15 points)

1 équipe en N2 5 points  
1 équipe en finale des championnats de France 5 points  
5 athlètes en finale des championnats de France 5 points  
Mise en place d'une randonnée **hebdomadaire** 10 points  
Mise en place d'une randonnée **mensuelle** 5 points

---

#### **5) Organisations, juges, arbitres et événements de randonnée (Max 15 points / cumul possible)**

Ce critère reflète l'engagement et le rayonnement du club dans l'organisation régionale, nationale ou internationale de son sport. Les points sont apportés par l'organisation d'une compétition interrégionale, nationale ou internationale et / ou la présence d'un arbitre ou juge régional, national ou international **licencié au club**.

Pour la randonnée, entrent en compte les événements ponctuels **interclubs** hors randonnées urbaines comme par exemple des raids ou autres manifestations d'envergures (joindre les autorisations et les documents de promotion).

Remplissez votre grille en indiquant la discipline et le niveau de compétition. Pour les arbitres ou juges, indiquez la discipline, le nom et le numéro de licence.

Barème :

Compétition, juge ou arbitre international 15 points  
Compétition, juge ou arbitre national 10 points  
Compétition interrégionale, juge ou arbitre régional 5 points  
Événement de randonnée sur plusieurs jours 10 points  
Événement de randonnée sur 1 jour 5 points

---

#### **6) Parcours de randonnée (Max 10 points / cumul possible)**

Ce critère prend en compte l'offre de loisir pour les adhérents du club. Il consiste à fournir l'étude d'un parcours de randonnée. Pour obtenir les points dans ce critère, vous devez fournir un topo guide validé par la commission nationale de randonnée. Prendre contact avec le président de cette commission : **alain@pigeire.com**

2 parcours 10 points  
1 parcours 5 points